

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publication : 04/04/2017

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 23 MARS 2017****Délibération numéro 17 - 01 - 002****Dossier n°2 : L'adoption du compte de gestion 2016.**

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 janvier 2017, s'est réuni le jeudi 23 mars 2016 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents et 5 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

*Étaient présents :*

Mesdames Chantal BROSSE – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Valérie PEYSSELLON – Pascale OFFREY – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Bernard PHILIBERT – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN.

*Étaient excusés :*

Mesdames Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Valérie PEYSSELON) – Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Claude GIRAUD); Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) – Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY) – Claude LIOGIER (pouvoir donné à Georges DRU).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le Payeur départemental. Tous les titres émis et les mandats de paiement ordonnancés ont été pris en compte.

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ Pour approuver le compte de gestion 2016.

oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le Conseil d'administration approuve le compte de gestion 2016.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	<b>22</b> <b>(dont 5 pouvoirs)</b>
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	<b>0</b>
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	<b>0</b>

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-01-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publication : 04/04/2017